

ÉTABLISSEMENTS  
DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

Numéro au contrôle nominatif

119

Numéro au bordereau d'émission:

119

(1) Nom, prénoms, grade, classe de  
recrutement et corps d'affectation

(2) En toutes lettres.

**BON À PAYER**

AVIS IMPORTANT. — A toute époque,  
le titulaire peut obtenir chez le per-  
cepteur le paiement intégral en bons  
de la Défense nationale à un an des  
sommes, même non échues lui restant  
dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100  
d'intérêts payés d'avance.

N° 1

**BON PROVISOIRE**  
pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

revenant à M. (1)..... *Admiral Joseph Emile 9<sup>th</sup> Fusilier*

*N<sup>o</sup> 89*

Payable à partir du *12 Avril 1919*  
et jusqu'au *21 Août 1919*  
dernier délai.

*Le Trésorier-Payeur des Établissements de Saint-Pierre et Miquelon payera*  
*au susvisé la somme de (2)..... Cent francs*  
*sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent*  
*bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau*  
*d'émission.*

A **ST-PIERRE**, le *6 et 10* ~~Septembre~~ *Novembre* 1919

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime

chargé du Bureau Militaire,

*J. Larbas* *Sp. arvi*

Pour acquit:

A....., le..... 191.....

ETABLISSEMENTS  
DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

N° 2

# BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

149

revenant à M. (1) Admond Joseph Emile 9<sup>th</sup> Jusier

Numéro au bordereau d'émission:

149

cb = 89

Payable à partir du 12 Mai 1919  
et jusqu'au 11 Sept 1919  
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

(1) Nom, prénoms, grade, classe de  
recrutement et corps d'affectation

(2) En toutes lettres.

**BON à PAYER**

au susvisé la somme de (2) Cent francs  
sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent  
bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau  
d'émission.

A St Pierre, le 6 Novembre 1919

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime  
chargé du Bureau Militaire,

*J. Larbas*

*Ch. P. P. P.*

Pour acquit:

A....., le.....191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque,  
le titulaire peut obtenir chez le per-  
cepteur le paiement intégral en bons  
de la Défense nationale à un an des  
sommes, même non échues lui restant  
dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100  
d'intérêts payés d'avance.

ETABLISSEMENTS

DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

N° 9

# BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

149

revenant à M. (1) Admond Guide Joseph

Numéro au bordereau d'émission:

149

Mo<sup>le</sup> 89

Payable à partir du 21 Juin 1919  
et jusqu'au 21 Oct 1919  
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Établissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) Cent francs

(1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.

(2) En toutes lettres.

à la présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

**BON À PAYER**

A. ST-PIERRE le 6 Septembre 1919

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime

chargé du Bureau Militaire,

*L. Carha*

*Le Chef service*

Pour acquit:

A....., le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

ETABLISSEMENTS  
DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

N° 4

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

119

revenant à M. (1) Admond Joseph Emile 9<sup>th</sup> Juillet

Numéro au bordereau d'émission:

144

N° 89

Payable à partir du 09 Juillet 1919  
et jusqu'au 31 Dec 1919  
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) Cent francs

- (1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.
- (2) En toutes lettres.

BON A PAYER

sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

A. ST-PIERRE, le 6. Novembre 1919

Vu:  
L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime  
chargé du Bureau Militaire,

*S. Lachas*  
Pour acquit:  
A....., le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

ÉTABLISSEMENTS

DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

№ 5

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

149

Numéro au bordereau d'émission:

149

revenant à M. (1) Admond Joseph Emile 9<sup>th</sup> Fusilier

Ch. 89

Payable à partir du 29 Oct 1919 et jusqu'au 31 Dec 1919 dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Établissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) Cent francs

sur présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

BON À PAYER

(1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.

(2) En toutes lettres.

A. ST-PIERRE, le 6 ed Dec 1919

Vu:

L'Administrateur,

J. Lachas

Le Chef du service de l'Inscription Maritime

chargé du Bureau Militaire,

[Signature]

Pour acquit:

A....., le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

ÉTABLISSEMENTS

DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

Numéro au contrôle nominatif

49

Numéro au bordereau d'émission:

49

N° 6

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

revenant à M. (1) Admond Joseph Lomide 9<sup>ème</sup> fusilier

Payable à partir du 22 Sept 1919 et jusqu'au 21 Janvier 1920 dernier délai.

Mois 89

Le Trésorier-Payeur des Établissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) Cent francs

à la présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

BON À PAYER

- (1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.
(2) En toutes lettres.

A. SAINT-PIERRE, le 6 Novembre 1919

Vu: L'Administrateur,

[Signature]

Le Chef du service de l'Inscription Maritime chargé du Bureau Militaire,

[Signature]

Pour acquit:

A. SAINT-PIERRE, le 6 Novembre 1919

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

ETABLISSEMENTS  
DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

N° 7

BON PROVISOIRE

pour le paiement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

119

revenant à M. (1) *Admond Joseph Guide 9<sup>le</sup> fusilier*

Numéro au bordereau d'émission:

149

*clb 89*

Payable à partir du *22 Dec 1919*  
et jusqu'au *21 Dec 1919*  
dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) *Cent francs*

(1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.

(2) En toutes lettres.

à la présentation du titre de paiement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

**BON À PAYER**

A. ~~ST-PIERRE~~, le *6 et novembre 1919*

Vu:

L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime

chargé du Bureau Militaire,

*J. Laitas*

*D. Lapresse*

Pour acquit:

A..... le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. — A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le paiement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.

ETABLISSEMENTS

DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

N° 8

BON PROVISOIRE

pour le payement mensuel des primes supplémentaires de démobilisation

Numéro au contrôle nominatif

449

revenant à M. (1) Admond Joseph Emile de Jusilien

Numéro au bordereau d'émission:

449

cbte 89

Payable à partir du 22 Mars 1919 et jusqu'au 21 Mars 1920 dernier délai.

Le Trésorier-Payeur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon payera

au susvisé la somme de (2) Vingt francs

- (1) Nom, prénoms, grade, classe de recrutement et corps d'affectation.
(2) En toutes lettres.

sur présentation du titre de payement qui lui a été délivré le même jour que le présent bon provisoire et qui porte le même numéro au contrôle nominatif et au bordereau d'émission.

BON A PAYER

A ST-PIERRE, le 6 Novembre 1919

Vu: L'Administrateur,

Le Chef du service de l'Inscription Maritime chargé du Bureau Militaire,

[Handwritten signatures]

Pour acquit:

A....., le..... 191.....

AVIS IMPORTANT. -- A toute époque, le titulaire peut obtenir chez le percepteur le payement intégral en bons de la Défense nationale à un an des sommes, même non échues lui restant dues.

Il reçoit alors, en outre, 5 p. 100 d'intérêts payés d'avance.